



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 mars 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 115 de l'ordre du jour

### **Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

## **I. Introduction**

1. La précédente recommandation que la Cinquième Commission a faite à l'Assemblée générale au titre du point 115 de l'ordre du jour figure dans le rapport publié sous la cote A/55/689.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 49e et 50e séances, les 20 et 22 mars 2001. Les déclarations et observations qui ont été formulées au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/55/SR.49 et 50).
3. La Commission était saisie d'une note du Secrétaire général communiquant les observations du Comité des commissaires aux comptes sur les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues afin d'éliminer les problèmes ayant motivé les réserves émises par le Comité dans son opinion sur les états financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 (A/55/820), ainsi que du rapport pertinent du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/836).

## **II. Examen du projet de résolution A/C.5/55/L.44**

4. À la 50e séance, le 22 mars, le représentant de l'Égypte, coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes » (A/C.5/55/L.44), qui était présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/55/L.44 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

### III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### **Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant sa résolution 55/220 du 23 décembre 2000,*

*Ayant examiné la note du Secrétaire général communiquant les observations du Comité des commissaires aux comptes concernant les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues afin d'éliminer les problèmes ayant motivé les réserves émises par le Comité dans son opinion sur les états financiers de ces organismes pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999<sup>1</sup>,*

*Ayant également examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question<sup>2</sup>,*

1. *Prend note* des observations du Comité des commissaires aux comptes figurant dans la note du Secrétaire général<sup>1</sup>;

2. *Fait siennes* les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;

3. *Accepte* les rapports financiers et les états financiers vérifiés, ainsi que les rapports et les opinions, assorties de réserves, du Comité des commissaires aux comptes concernant le Programme des Nations Unies pour le développement<sup>3</sup>, le Fonds des Nations Unies pour la population<sup>4</sup> et le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues<sup>5</sup> pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999;

4. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues de respecter les plans qu'ils ont présentés au Comité des commissaires aux comptes pour remédier aux défauts qui ont motivé

---

<sup>1</sup> A/55/820.

<sup>2</sup> A/55/836.

<sup>3</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 5A (A/55/5/Add.1)*, chap. IV.

<sup>4</sup> *Ibid.*, *Supplément No 5G (A/55/5/Add.7)*, chap. V.

<sup>5</sup> *Ibid.*, *Supplément No 5I (A/55/5/Add.9)*, chap. IV.

les réserves émises par le Comité dans son opinion sur les états financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ces carences ne se reproduisent plus.

---